

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2742

10 novembre 2011

SOMMAIRE

AP.Diner S.à r.l.	131616	MS Concept SA	131599
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	131612	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	131597
Hesper Grund und Boden S.A.	131570	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	131580
H& Partners Investment Group S.à r.l. ...	131597	Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A.	131580
Icon 2 S.à r.l.	131570	Nidemalux S.à. r.l.	131577
Immotherme S.à.r.l.	131570	Nouvelle GAZEATHERME S.à r.l.	131599
INEOS Holdings Luxembourg S.A.	131573	O Santa Maria I	131577
Interimmobilière S.A.	131572	Owneast S.A.	131600
International Cores Luxembourg (I.C.L.) S.à r.l.	131573	P5 Investments S.A.	131604
Invesco Funds II	131575	Parghito S.A.	131579
Invest & Projekt -III-S.A.	131596	PE & PE S. à r. l.	131603
Invest & Projekt -II- S.A.	131596	Projecta D. S.A.	131603
Invest & Projekt -I- S.A.	131580	Projektierung und Planungsgesellschaft Echternach S.A.	131603
Invest & Projekt -IV- S.A.	131597	Rosenkavalier I S.à r.l.	131604
Invest & Projekt -V- S.A.	131576	Sacare	131608
Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	131581	San Carlos Systems S.A.	131607
Kanako SA	131577	S.C.I. St. Philibert	131580
Kanako S.A., SPF	131577	Sincro Sicav II	131611
Kannergaart Sàrl	131573	S.M.C. Europe	131607
Kenza Institut S.à r.l.	131597	Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A.	131611
Kermadec S.A.	131600	Sofinor Holding S.A.	131611
Keystone Real Estate Placement	131601	Square Businesses S.à r.l.	131607
Lantiq Holdco S.à r.l.	131604	Stargate S.A.	131612
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	131608	SVB Finance S.A.	131612
Limpertsberg Grund und Boden S.A. ...	131600	Tendance Vins S.à r.l.	131615
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	131576	Trois I Investissement Immobilier International S.A.	131612
L.O.P.D. S.A.	131576	Unicapital S.A.	131615
L.O.P.D. S.A.	131576	Universal-Investment-1 SICAV-FIS	131615
Luxemburger Handwerksbau S.à r.l.	131600	Universal Securitisation Solutions	131614
Lux Nordic Wealth Management S.A. ...	131612	Vicky Invest S.A.	131616
LuxRoutage S.A.	131603	Vicky Invest S.A.	131616
Mediterranean Holding (Luxembourg) S.A. SPF	131599		

Hesper Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011135445/13.

(110156326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Immotherme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 140.098.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135449/10.

(110155929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.600.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.611.

In the year two thousand and eleven, on the twentysecond day of the month of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of ICON 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159612, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ICON 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1 June 2011 under number 1175, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159611.

The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 21 September 2011, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all sixty million two hundred thousand (60,200,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand euro (€ 2,400,000) so as to bring it from its current amount of sixty million two hundred thousand euro (€ 60.200.000) to sixty two million six hundred thousand euro (€ 62,600,000) by the issue of two million four hundred thousand (2,400,000) new shares of a par value of one (1) euro each for a total subscription price of twenty-four million two hundred and forty-six thousand five hundred and fifty-three euro (€ 24,246,553); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of two million four hundred thousand euro (€ 2,400,000) to the share capital of the Company and allocation of an amount of twenty-one million eight hundred and forty-six thousand five hundred and fifty-three euro (€ 21,846,553) to the share premium account.

2. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at sixty two million six hundred thousand Euro (€ 62,600,000) divided into sixty two million six hundred thousand (62,600,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were adopted.

First resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand euro (€ 2,400,000) so as to bring it from its current amount of sixty million two hundred thousand euro (€ 60,200,000) to sixty two million six hundred thousand euro (€ 62,600,000) by the issue of two million four hundred thousand (2,400,000) new shares of a par value of one (1) euro each.

Thereupon, the two million four hundred thousand (2,400,000) new shares have been subscribed by the Sole Shareholder represented by Nora Filali, pursuant to a proxy (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of twentyfour million two hundred and forty-six thousand five hundred and fifty-three euro (€ 24,246,553).

The Sole Shareholder resolved that an amount of two million four hundred thousand euro (€ 2,400,000) is allocated to the share capital of the Company and an amount of twenty-one million eight hundred and forty-six thousand five hundred and fifty-three euro (€ 21,846,553) to the share premium account of the Company.

Proof of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

Second resolution

It was resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pour le compte de ICON 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159612, en vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de ICON 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} juin 2011 sous le numéro 1175, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159611.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 2011, non encore publié au Mémorial.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les soixante millions deux cent mille (60.200.000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquelles les résolutions devaient être passées sont les suivants: AGENDA

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euros (€ 2.400.000) afin de le porter de son montant actuel de soixante millions deux cent mille euros (€ 60.200.000) à soixante-deux millions six cent mille euros (€ 62.600.000) par l'émission de deux millions quatre cent mille (2.400.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un (€1) euro chacune pour un prix total de souscription de vingt-quatre millions deux cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois euros (€ 24.246.553); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé

Unique et paiement du prix de souscription par un apport en numéraire; allocation d'un montant deux millions quatre cent mille euro (€ 2.400.000) au capital social de la Société et allocation d'un montant de vingt-et-un millions huit cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois euros (€ 21.846.553) au compte de prime d'émission.

2. Modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ce qui est évoqué ci-dessus pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux millions six cent mille euros (€ 62.600.000) divisé en soixante-deux millions six cent mille (62.600.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€1).»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de deux millions quatre cent mille euros (€ 2.400.000) afin de le porter de son montant actuel de soixante millions deux cent mille euros (€ 60.200.000) à soixante-deux millions six cent mille euros (€ 62.600.000) par l'émission de deux millions quatre cent mille (2.400.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

Ce faisant, les deux millions quatre cent mille (2.400.000) nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique représenté par Nora Filali, suite à une procuration (une copie jointe au présent acte aux fins d'enregistrement).

Le prix de souscription total des nouvelles parts sociales a été entièrement libéré par un apport en numéraire d'un montant de vingt-quatre millions deux cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois euros (€ 24.246.553).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le montant de deux millions quatre cent mille euros (€ 2.400.000) au capital social de la Société et un montant de vingt-et-un millions huit cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois euros (€ 21.846.553) au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement de l'apport en numéraire à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Il a été décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société tel que mentionné à l'ordre du jour.

Il n'y avait pas d'autres points à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé unique est close.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite aux résolutions ci-dessus sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite de ce procès verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132723/128.

(110153173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011135452/10.

(110155917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

International Cores Luxembourg (I.C.L.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135453/10.

(110156375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Kannergaart Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tetange, 62, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 139.396.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135460/10.

(110156310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

INEOS Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 157.805.

In the year two thousand and eleven, on the sixtieth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INEOS Holdings Luxembourg S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157805 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 22 December 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of 24 February 2011 and lastly amended by a notarial deed enacted on 20 May 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1726 of 29 July 2011.

The meeting is presided by Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented by virtue of two proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. -As it appears from the attendance list, 100% of the share capital of the Company is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which all Shareholders have been duly informed.

III. -The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of articles 7.1 (d) and 8 (d) of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider it to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend:

- article 7.1 (d) of the Company's articles of association to read as follows:

“(d) the holders of any Executive Group Tracker Shares shall be entitled to receive, in aggregate, a dividend or other distribution of an amount (as determined by the INEOS AG Group Special Committee), not exceeding 3.817% (or such higher percentage as the INEOS AG Group Special Committee may determine), of the Business Profits as is resolved under these Articles to be distributed in respect of such Equity Instruments. Such aggregate dividend or distribution shall be paid to the holders of the Executive Group Tracker Shares in proportion to the number of Executive Group Tracker Shares held by them respectively; and”

- article 8 (d) of the Company's articles of association to read as follows:

“the holders of Executive Group Tracker Shares shall be entitled to receive, in aggregate, a portion (as determined by the INEOS AG Group Special Committee), not exceeding 3.817% (or such higher percentage as the INEOS AG Group Special Committee may determine), of the amount of the Business Surplus Assets (the Executive Business Surplus Amount). Each holder of an Executive Group Tracker Share shall receive that portion of the relevant Executive Business Surplus Amount as the INEOS AG Group Special Committee may determine to be attributable to the Relevant Period, in proportion to the numbers of relevant Executive Group Tracker Shares held by them respectively; and”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its amendment to the articles of association have been estimated at about EUR 1,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sixième jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INEOS Holdings Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 157.805 (la «Société»), constituée par acte notarié le 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 24 février 2011 et modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1726 du 29 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Sara Lecomte, demeurant à Luxembourg

Le président a demandé au notaire d'acter comme suit:

I.- Les actionnaires représentés en vertu de deux procurations (les “Actionnaires”) et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués dans une liste de présence. La liste de présence et procurations, signées par les personnes comparantes et le notaire, resteront annexes ci-joint et seront enregistrés avec le présent acte.

II. - Comme indiqué dans la liste de présence, 100% du capital social de la Société est représenté et l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda sur lesquels tous les Actionnaires ont été informés.

III. - L'agenda de l'assemblée est la suivante:

Agenda

1. Renonciation au droit à une notification écrite
2. Approbation de la modification des articles 7.1(d) et 8(d) des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

Les Actionnaires ont décidé de renoncer à leur droit à recevoir une convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû leur être envoyée avant l'assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'agenda et considèrent l'assemblée comme état valablement convoquée et par conséquent acceptent de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Les Actionnaires ont également décidé que l'intégralité de la documentation présentée à l'assemblée a été mise à leur disposition dans une période suffisante leur permettant de prendre connaissance et d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième Résolution:

Les Actionnaires ont décidé de modifier:

- l'article 7.1(d) des statuts de la Société comme suit:

«(d) les détenteurs de toutes Executive Group Tracker Shares seront en droit de recevoir, de manière globale, un dividende ou toute autre distribution d'un montant (tel que déterminé par le Comité spécial du groupe INEOS AG), qui ne dépasse pas 3,817% (ou tout pourcentage plus élevé que le Comité spécial du groupe INEOS AG peut déterminer), du Bénéfice d'exploitation, selon ce qui est décidé en vertu des présents Statuts comme devant être distribué par rapport auxdits Instruments de capitaux propres. De tels dividendes globaux ou distributions seront payés aux détenteurs de Executive Group Tracker Shares qu'ils détiennent respectivement; et»

- l'article 8 (d) des statuts de la Société comme suit:

«(d) Les détenteurs de Executive Group Tracker Shares seront en droit de recevoir, de manière globale, une part (telle que déterminée par le Comité spécial du groupe INEOS AG), qui ne saurait dépasser 3,817% (ou tout pourcentage supérieur tel que déterminée par le Comité spécial du groupe INEOS AG), du montant des Bonis (Business Surplus Assets) (le Montant des bonis Executive). Chaque détenteur d'une Executive Group Tracker Shares recevra sa part du Montant des bonis Executive que le Comité spécial du groupe INEOS AG peut déterminer comme étant attribuable à la Période concernée, au prorata du nombre de Executive Group Tracker Shares respectivement détenues par ces derniers; et (e) Les détenteurs de Business Tracker Shares seront en droit de recevoir, de manière globale, une part (telle que déterminée après le Comité spécial du groupe INEOS AG), qui ne saurait dépasser 10% (ou tout pourcentage supérieur tel que déterminé par le Comité spécial du groupe INEOS AG) du montant des Bonis (Business Surplus Assets) (le Montant des bonis). Chaque détenteur d'une Business Tracker Share recevra la part du Montant des bonis que le Comité spécial du groupe INEOS AG peut déterminer comme étant attribuable à la Période concernée, au prorata du nombre de Business Tracker Shares respectivement détenue par ces derniers.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, mis à charge de la Société pour les présentes modifications des statuts sont évalués à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. POESY-STUMPERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39721. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132735/128.

(110153295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Invesco Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.408.

Le conseil d'administration de la société Invesco Funds II SICAV a bien pris acte de la démission de Monsieur Jan Hochtritt, né le 02 décembre 1963 à Wurze, Allemagne en sa qualité d'Administrateur au 26 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011135454/13.

(110155974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

L.O.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.551.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135463/10.

(110156382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

L.O.P.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.551.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135464/10.

(110156392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 26.340,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 21 septembre 2011:

La démission de Monsieur Robin Windle, Gérant A, a été acceptée.

La nomination de Madame Claire Marie, Gérant A, avec adresse professionnelle au 7 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, pour une durée du mandat commençant le 1^{er} septembre 2011 et s'achevant le 31 décembre 2012, a été acceptée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Mr Peter Duynslaeger, Gérant A

Mr Ralph Hilgert, Gérant A

Mme Claire Marie, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour Lloyds TSB Bank plc, Luxembourg

Marie-Christine Piasta

Référence de publication: 2011135467/20.

(110156032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Invest & Projekt -V- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135455/13.

(110156265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Nidemalux S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.634.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135487/10.

(110156318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

O Santa Maria I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 208, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 114.835.

Je soussigné, Paulo Jorge Serrano Mendes, gérant administratif de la société "O Santa Maria I" n° 114.835, a démissionné de son poste de gérant administratif.

Differdange, le 22 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011135490/10.

(110156216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Kanako S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kanako SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.623.

L'an deux mil onze, le quinzième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KANAKO SA, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156623, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2730 du 13 décembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet immédiat.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF")."

3) Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

5) Changement de la dénomination de la Société en "KANAKO S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} §1 des statuts.

6) Augmentation du capital social de son montant de EUR 31.000 au montant de EUR 1.000.000 par création de 9.690 actions nouvelles de EUR 100 chacune.

7).- Souscription des nouvelles actions et libération par les trois actionnaires de la Société en espèces au prorata de leur participation dans la Société.

8).- Modification subséquente de l'article 5 §1 et §2 des statuts de la Société.

9). Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une SOPARFI en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF.»

Quatrième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe immédiatement après le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 5. Nouveau paragraphe.** Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en KANAKO S.A., SPF.

A la suite de la résolution ci-dessus et la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. §1.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination KANAKO S.A., SPF (la «Société»)».

Sixième et Septième résolutions:

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 969.000 (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros) par création de 9.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Tout le capital est souscrit par les trois actionnaires actuels de la Société au prorata de leur participation dans la Société soit pour l'un 40% à savoir 3.876 actions nouvelles et pour les deux autres 30% à savoir 2.907 nouvelles actions chacun et qui les libèrent intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 969.000 (neuf cent soixante-neuf mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Huitième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.§1.** Le capital souscrit est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

« **Art. 5.§2.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vikash Bhoobun, Elisiana Pedone, Maria Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 septembre 2011. LAC / 2011 / 41197. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132744/132.

(110153144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Parghito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.975.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135495/10.

(110156401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

S.C.I. St. Philibert, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 2.379.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège social de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2011135502/10.

(110155885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.076.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

EXTRAIT

En date du 22 septembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

* Rick de Hoop, gérant de catégorie B.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* gérant de catégorie B:

- Cathelijne Kok, née le 6 juillet 1976 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, Coengebouw (5ième étage), 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011135480/17.

(110156184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135481/13.

(110156330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Invest & Projekt -I- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135456/13.

(110156270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.651.268,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Irus European Retail Property Management Company S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.941, acting in its own name but for and on behalf of Irus European Retail Property Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) - specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under and governed by the provisions of the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time;

In its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.972, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 12 October 2006 by Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and whose articles (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 40 dated 24 January 2007 (page 1895) (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 20 April 2011, published in the Mémorial on 27 July 2011 under number 1696 (page 81383).

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 8 September 2011, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, namely, class Q shares (the "Class Q Shares"), with a nominal value of E"R 1.- (one Euro) each.

In respect of the Class Q Shares, there shall be a share premium account relating thereto, namely a share premium account Q (the "Share Premium Account Q").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of E"R 41,513.- (forty-one thousand five hundred and thirteen Euros) so as to raise it from its present amount of E"R 2,609,755.- (two million six hundred and nine thousand seven hundred and fifty-five Euros) to EUR 2,651,268.- (two million six hundred and fifty-one thousand two hundred and sixty-eight Euros) by the issue of 41,513 (forty-one thousand five hundred and thirteen) new Class Q Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles to be subscribed and fully paid up by contribution in cash. Subscription and payment:

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to the 41,513 (forty-one thousand five hundred and thirteen) New Shares of EUR 1.- (one Euro) each for a total subscription price of EUR 276,750.- (two hundred and seventy-six thousand seven hundred and fifty Euros), which should be allocated as follows:

- EUR 41,513.- (forty-one thousand five hundred and thirteen Euros) as payment of the nominal value of the New Shares;

- EUR 5,535.- (five thousand five hundred and thirty-five Euros) is allocated to the legal reserve account of the Company; and

- EUR 229,702.- (two hundred and twenty-nine thousand seven hundred and two Euros) as payment of the share premium is allocated to the Share Premium Account Q. The total subscription price of EUR 276,750.- (two hundred and seventy-six thousand seven hundred and fifty Euros) has been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,651,268.- (two million six hundred and fifty-one thousand two hundred and sixty-eight Euros) represented by:

- (i) 16,100 (sixteen thousand one hundred) Ordinary Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Ordinary Shares»);
 - (ii) 13,571 (thirteen thousand five hundred and seventy-one) Class A Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class A Shares»);
 - (iii) 8,694 (eight thousand six hundred and ninety-four) Class B Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class B Shares»);
 - (iv) 10,432 (ten thousand four hundred and thirty-two) Class C Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class C Shares»);
 - (v) 11,768 (eleven thousand seven hundred and sixty-eight) Class D Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class D Shares»);
 - (vi) 11,917 (eleven thousand nine hundred and seventeen) Class E Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class E Shares»);
 - (vii) 274,200 (two hundred and seventy-four thousand two hundred) Class F Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class F Shares»);
 - (viii) 180,000 (one hundred and eighty thousand) Class G Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class G Shares»);
 - (ix) 17,748 (seventeen thousand seven hundred and forty-eight) Class H Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class H Shares»);
 - (x) 835,620 (eight hundred and thirty-five thousand six hundred and twenty) Class I Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class I Shares»);
 - (xi) 69,900 (sixty-nine thousand nine hundred) Class J Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class J Shares»);
 - (xii) 304,380 (three hundred and four thousand three hundred and eighty) Class K Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class K Shares»);
 - (xiii) 273,300 (two hundred and seventy-three thousand three hundred) Class L Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class L Shares»);
 - (xiv) 270,000 (two hundred and seventy thousand) Class M Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class M Shares»);
 - (xv) 140,000 (one hundred and forty thousand) Class N Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class N Shares»);
 - (xvi) 111,375 (one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five) Class O Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class O Shares»);
 - (xvii) 60,750 (sixty thousand seven hundred and fifty) Class P Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class P Shares»);
- and
- (xviii) 41,513 (forty-one thousand five hundred and thirteen) Class Q Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the «Class Q Shares»);

(hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In respect of each Class of Shares, there shall be share premium accounts relating thereto, namely (i) the Ordinary Share Premium Account, (ii) the Share Premium Account A, (iii) the Share Premium Account B, (iv) the Share Premium Account C, (v) the Share Premium Account D, (vi) the Share Premium Account E, (vii) the Share Premium Account F, (viii) the Share Premium Account G, (ix) the Share Premium Account H, (x) the Share Premium Account I, (xi) the Share Premium Account J, (xii) the Share Premium Account K, (xiii) the Share Premium Account L, (xiv) the Share Premium Account M, (xv) the Share Premium Account N, (xvi) the Share Premium Account O, (xvii) the Share Premium Account P and (xviii) the Share Premium Account Q. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account.

5.3 Additional premium accounts may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

15.3 The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss (i.e. together the Ordinary Profits, Profits A, Profits B, Profits C, Profits D, Profits E, Profits F, Profits G, Profits H Profits I, Profits J, Profits K, Profits L, Profits M, Profits N, Profits O, Profits P and Profits Q) as follows:

15.3.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves, one for each specific class of shares, (namely (i) the Ordinary Profit Reserve, (ii) the Profit Reserve A, (iii) the Profit Reserve B, (iv) the Profit Reserve C, (v) the Profit Reserve D, (vi) the Profit Reserve E, (vii) the Profit Reserve F, (viii) the Profit Reserve G, (ix) the Profit Reserve H, (x) the Profit Reserve I, (xi) the Profit Reserve J, (xii) the Profit Reserve K, (xiii) the Profit Reserve L, (xiv) the Profit Reserve M (xv) the Profit Reserve N, (xvi) the Profit Reserve O, (xvii) the Profit Reserve P and (xviii) the Profit Reserve Q each, a «Reserve»), the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

15.3.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Class of Shares for accounting and tax purposes as if each specific class of shares of IRUS HOLDING B.V., of Irus Vila do Conde, of IRUS VICOLUNGO, of Irus Zweibrücken, of Castel Guelfo II, of Irus Castel Guelfo, of Irus Vicolungo II, of Irus Vila do Conde II, of Irus Vicolungo III and of Irus Vila do Conde III to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a «Profit and Loss Account»). All expenses and incomes connected to a Class of Shares shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

15.3.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

15.3.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

15.3.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

15.3.6 As stipulated in article 5.2 above, there shall be a share premium account for the Ordinary Shares (namely the Ordinary Share Premium Account), and a share premium account for each type of specific Class of Shares (namely the Share Premium Account A, the Share Premium Account B, the Share Premium Account C, the Share Premium Account D, the Share Premium Account E, the Share Premium Account F, Share Premium Account G, the Share Premium Account H, the Share Premium Account I, the Share Premium Account J, the Share Premium Account K, the Share Premium Account L, the Share Premium Account M, the Share Premium Account N, the Share Premium Account O, the Share Premium Account P and the Share Premium Account Q) (the «Specific Class Share Premium Account»):

a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each Class of Shares at the time of issuance of the shares belonging to each specific Class of Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such specific Class of Shares is, or shall be, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

15.3.7 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the specific Class of Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares.

15.3.8 Any distribution shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting, taken upon the proposal approved by a separate meeting of shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

15.3.9 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 The liquidation proceeds available for distribution shall be distributed in accordance with the following steps:

step a. From the balance remaining after payment of debts shall be distributed, as far as possible, the Ordinary Assets, Assets A, Assets B, Assets C, Assets D, Assets E, Assets F, Assets G, Assets H, Assets I, Assets J, Assets K, Assets L, Assets M, Assets N, Assets O, Assets P and Assets Q (including any deriving proceeds), to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively.

step b. From the balance remaining after step a shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Share Premium Account, the Share Premium Account A, Share Premium Account B, Share Premium Account C, Share Premium Account D, Share Premium Account E, Share Premium Account F, Share Premium Account G, Share Premium Account H, Share Premium Account I, Share Premium Account J, Share Premium Account K, Share Premium Account L, Share Premium Account M, Share Premium Account N, Share Premium Account O, Share Premium Account P and Share Premium Account Q to the holders of ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively.

step c. From the balance remaining after step b shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Profit Reserve, the Profit Reserve A, the Profit Reserve B, the Profit Reserve C, the Profit Reserve D, the Profit Reserve E, the Profit Reserve F, the Profit Reserve G, the Profit Reserve H, the Profit Reserve I, the Profit Reserve J, the Profit Reserve K, the Profit Reserve L, the Profit Reserve M, the Profit Reserve N, the Profit Reserve O, the Profit Reserve P and the Profit Reserve Q to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares and Class Q Shares respectively.

step d. The positive balance remaining after step c shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 18. Definitions.

18.1 IRUS HOLDING B.V.: means IRUS HOLDING B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, whose corporate seat is in Amsterdam and whose business address is at Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34259411;

18.2 Irus Vila do Conde: means Irus Vila do Conde S.A., a company incorporated under the laws of Portugal, whose registered office is at Avenida Fonte Cova 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila do Conde, Porto, Portugal, registered at the Public Register of Vila do Conde (Conservatoria Registo Comercial de Vila do Conde) under number 507952758;

18.3 IRUS VICOLUNGO: means IRUS VICOLUNGO, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy on 27 December 2006, whose registered office is at Via Larga n. 15, Milan, Italy and registered with the Commercial Registry of Milan under number 05529860966;

18.4 Irus Zweibrücken: means Irus Zweibrücken S.A./N.V., a company incorporated under the laws of Belgium, whose registered office is at Avenue de Tervuren 13A, 1040 Bruxelles, Belgium and registered with the Enterprise Register under the enterprise number 0876.803.487, RPM Bruxelles;

18.5 Castel Guelfo II: means Castel Guelfo IIS.r.l., an Italian law company with its registered address in Milan, Via Larga n. 15, with a share capital of Euro 10.000,00, recorded at the "Registro delle Imprese di Milano" under number 04490200963;

18.6 Irus Castel Guelfo: means Irus Castel Guelfo S.r.l., an Italian limited liability company formed by notarial deed dated 19 March 2009 granted by the Notary of Milan Mr. Riccardo Genghini, of merger of the previously existing companies Irus Bologna, SpA and Castel Guelfo Srl., having its registered address at Via Larga n. 15, Milan, and is registered in the Companies' Register of Milan under number 03317650962;

18.7 Irus Vicolungo II: means Irus Vicolungo II S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy whose registered office is at Via Larga n. 15, Milan, Italy and registered with the Commercial Registry of Milan under number 06811000964;

18.8 Irus Vila do Conde II: means Irus Vila do Conde II S.A., a company incorporated under the laws of Portugal whose registered office is at Avenida Fonte Cova 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila de Conde, Porto, Portugal, registered at the Public Register of Vila do Conde (Conservatoria Registo Comercial de Vila do Conde) under number 509656412;

18.9 Irus Vicolungo III: means Irus Vicolungo III S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy whose registered office is at Via Larga n. 15, Milan, Italy and registered with the Commercial Registry of Milan under number 07454150967;

18.10 Irus Vila do Conde III: means Irus Vila do Conde III S.A., a company incorporated under the laws of Portugal, whose registered office is at Avenida Fonte Cova 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila de Conde, Porto, Portugal, registered at the Public Register of Vila do Conde (Conservatória Registo Comercial de Vila do Conde) under number 509 964 842;

18.11 Class of Shares: means together the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares, the Class K Shares, the Class L Shares, the Class M Shares, the Class N Shares, the Class O Shares, the Class P Shares and the Class Q Shares;

18.12 Ordinary Assets: means any Company's shareholding other than the Company's shareholding in IRUS HOLDING B.V., in IRUS VICOLUNGO, in Irus Zweibrücken, in Castel Guelfo II, in Irus Castel Guelfo, in Irus Vicolungo II, in Irus Vila do Conde, in Irus Vila do Conde II, in Irus Vicolungo III and in Irus Vila do Conde III;

18.13 Assets A: the Company's shareholding in class A shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.14 Assets B: the Company's shareholding in class B shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.15 Assets C: the Company's shareholding in class C shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.16 Assets D: the Company's shareholding in class D shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.17 Assets E: the Company's shareholding in shares of Irus Vila do Conde and the Company's shareholding in class E shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.18 Assets F: the Company's shareholding in class F shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.19 Assets G: the Company's shareholding in class G shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.20 Assets H: the Company's shareholding in shares of IRUS VICOLUNGO.;

18.21 Assets I: the Company's shareholding in shares of Irus Zweibrücken;

18.22 Assets J: the Company's shareholding in class H shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.23 Assets K: the Company's shareholding in shares of Castel Guelfo II;

18.24 Assets L: the Company's shareholding in shares of Irus Castel Guelfo;

18.25 Assets M: the Company's shareholding in shares of Irus Vicolungo II;

18.26 Assets N: the Company's shareholding in class I shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.27 Assets O: the Company's shareholding in shares of Irus Vila do Conde II and the Company's shareholding in class J shares of IRUSHOLDING B.V.;

18.28 Assets P: the Company's shareholding in shares of Irus Vicolungo III;

18.29 Assets Q; the Company's shareholding in shares of Irus Vila do Conde III and the Company's shareholding in class K shares of IRUSHOLDING B.V.;

18.30 Ordinary Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.31 Class A Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.32 Class B Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.33 Class C Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.34 Class D Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.35 Class E Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.36 Class F Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.37 Class G Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.38 Class H Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.39 Class I Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

18.40 Class J Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;

- 18.41 Class K Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.42 Class L Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.43 Class M Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.44 Class N Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.45 Class O Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.46 Class P Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.47 Class Q Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.48 Ordinary Shareholder(s): holder(s) of Ordinary Shares in the Company;
- 18.49 Shareholder(s) A: holder(s) of Class A Shares in the Company;
- 18.50 Shareholder(s) B: holder(s) of Class B Shares in the Company;
- 18.51 Shareholder(s) C: holder(s) of Class C Shares in the Company;
- 18.52 Shareholder(s) D: holder(s) of Class D Shares in the Company;
- 18.53 Shareholder(s) E: holder(s) of Class E Shares in the Company;
- 18.54 Shareholder(s) F: holder(s) of Class F Shares in the Company;
- 18.55 Shareholder(s) G: holder(s) of Class G Shares in the Company;
- 18.56 Shareholder(s) H: holder(s) of Class H Shares in the Company;
- 18.57 Shareholder(s) I: holder(s) of Class I Shares in the Company;
- 18.58 Shareholder(s) J: holder(s) of Class J Shares in the Company;
- 18.59 Shareholder(s) K: holder(s) of Class K Shares in the Company;
- 18.60 Shareholder(s) L: holder(s) of Class L Shares in the Company;
- 18.61 Shareholder(s) M: holder(s) of Class M Shares in the Company;
- 18.62 Shareholder(s) N: holder(s) of Class N Shares in the Company;
- 18.63 Shareholder(s) O: holder(s) of Class O Shares in the Company;
- 18.64 Shareholder(s) P: holder(s) of Class P Shares in the Company;
- 18.65 Shareholder(s) Q: holder(s) of Class Q Shares in the Company;
- 18.66 Ordinary Share Premium Account: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;
- 18.67 Share Premium Account A: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;
- 18.68 Share Premium Account B: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;
- 18.69 Share Premium Account C: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;
- 18.70 Share Premium Account D: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;
- 18.71 Share Premium Account E: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;
- 18.72 Share Premium Account F: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;
- 18.73 Share Premium Account G: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;
- 18.74 Share Premium Account H: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H;
- 18.75 Share Premium Account I: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I;
- 18.76 Share Premium Account J: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J;
- 18.77 Share Premium Account K: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders K;
- 18.78 Share Premium Account L: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders L;
- 18.79 Share Premium Account M: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders M;
- 18.80 Share Premium Account N: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders N;

18.81 Share Premium Account O: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders O;

18.82 Share Premium Account P: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders P;

18.83 Share Premium Account Q: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders Q;

18.84 Ordinary Profits: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Ordinary Shares of the Company;

18.85 Profits A: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class A held by Shareholders A in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.86 Profits B: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class B held by Shareholders B in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.87 Profits C: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class C held by Shareholders C in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.88 Profits D: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from IRUS HOLDING B.V. shares class D held by Shareholders D in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.89 Profits E: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vila do Conde shares held by Shareholders E in Irus Vila do Conde, and the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class E held by Shareholders E in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.90 Profits F: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class F held by Shareholders F in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.91 Profits G: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class G held by Shareholders G in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.92 Profits H: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS VICOLUNGO shares held by Shareholders H in IRUS VICOLUNGO, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.93 Profits I: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Zweibrucken Factory Outlet NV shares held by Shareholders I in Zweibrucken Factory Outlet NV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.94 Profits J: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class H held by Shareholders J in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.95 Profits K: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Castel Guelfo II shares held by Shareholders K in Castel Guelfo II., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.96 Profits L: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Castel Guelfo shares held by Shareholders L in Irus Castel Guelfo., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.97 Profits M: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vicolungo II shares held by Shareholders M in Irus Vicolungo II, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.98 Profits N: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class I held by Shareholders N in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.99 Profits O: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vila do Conde II shares held by Shareholders O in Irus Vila do Conde II, and the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class J held by Shareholders O in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.100 Profits P: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vicolungo III shares held by Shareholders P in Irus Vicolungo III, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.101 Profits Q: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Irus Vila de Conde III shares held by Shareholders Q in Irus Vila do Conde III, and the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V. shares class K held by Shareholders Q in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.102 Ordinary Profit Reserve: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;

18.103 Profit Reserve A: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;
18.104 Profit Reserve B: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;
18.105 Profit Reserve C: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;
18.106 Profit Reserve D: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;
18.107 Profit Reserve E: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;
18.108 Profit Reserve F: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;
18.109 Profit Reserve G: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;
18.110 Profit Reserve H: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H;
18.111 Profit Reserve I: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I;
18.112 Profit Reserve J: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J;
18.113 Profit Reserve K: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders K;
18.114 Profit Reserve L: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders L;
18.115 Profit Reserve M: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders M;
18.116 Profit Reserve N: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders N";
18.117 Profit Reserve O: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders O;
18.118 Profit Reserve P: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders P; and
18.119 Profit Reserve Q: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders Q."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,900.- (one thousand nine hundred Euros).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf septembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Irus European Retail Property Management Company S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.941, agissant en son propre nom mais pour le compte de Irus European Retail Property Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé et gouverné par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée de temps à temps;

En qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.972 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant le 12 octobre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 40 daté du 24 janvier 2007 (page 1895) (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 avril 2011, publiés au Mémorial en date du 27 juillet 2011 sous le numéro 1696 (page 81383).

L'Associé Unique est représenté ici par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 septembre 2011, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir, des parts sociales de classe Q (les "Parts Sociales de Classe Q"), avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Concernant les Parts Sociales de Classe Q, il y aura un compte de prime d'émission y attachées, à savoir un compte de prime d'émission Q (le "Compte de Prime d'Emission Q").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 41.513,- (quarante et un mille cinq cent treize euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.609.755,- (deux millions six cent neuf mille sept cent cinquante-cinq euros) à EUR 2.651.268,- (deux millions six cent cinquante et un mille deux cent soixante-huit euros) à par la création et l'émission de 41.513 (quarante et un mille cinq cent treize) nouvelles Parts Sociales de Classe Q ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que prévus par les Statuts, souscrites et libérées entièrement par apport en numéraire.

Souscription et Libération:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 41.513 (quarante et un mille cinq cent treize) Nouvelles Parts Sociales de EUR 1,- (un euro), chacune, pour un montant global de souscription de EUR 276.750,- (deux cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros) qui sera alloué comme suit:

- EUR 41.513,- (quarante et un mille cinq cent treize euros) comme paiement de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales;
- EUR 5.535,- (cinq mille cinq cent trente-cinq euros) est alloué au compte de la réserve légale de la Société;
- EUR 229,702 (deux cent vingt-neuf mille sept cent deux euros) comme paiement de la prime d'émission est alloué au Compte de Prime d'Emission Q.

Le montant global de souscription de EUR 276.750,- (deux cent soixante-seize mille sept cent cinquante euros) a été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 2.651.268,- (deux millions six cent cinquante et un mille deux cent soixante-huit euros) représenté par:

- (i) 16.100 (seize mille cent) Parts Sociales Ordinaires de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) 13.571 (treize mille cinq cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe A de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");
- (iii) 8.694 (huit mille six cent quatre-vingt quatorze) Parts Sociales de Classe B de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");
- (iv) 10.432 (dix mille quatre cent trente-deux) Parts Sociales de Classe C de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");
- (v) 11.768 (onze mille sept cent soixante-huit) Parts Sociales de Classe D de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");
- (vi) 11.917 (onze mille neuf cent dix-sept) Parts Sociales de Classe E de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");
- (vii) 274.200 (deux cent soixante-quatorze mille deux cents) Parts Sociales de Classe F de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");
- (viii) 180.000 (cent quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe G de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe G");
- (ix) 17.748 (dix-sept mille sept cent quarante-huit) Parts Sociales de Classe H de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe H");
- (x) 835.620 (huit cent trente-cinq mille six cent vingt) Parts Sociales de Classe I de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe I");
- (xi) 69.900 (soixante neuf mille neuf cents) Parts Sociales de Classe J de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe J");
- (xii) 304.380 (trois cent quatre mille trois cent quatre-vingt) Parts Sociales de Classe K de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe K");
- (xiii) 273.300 (deux cent soixante-treize mille trois cents) Parts Sociales de Classe L de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe L");
- (xiv) 270.000 (deux cent soixante-dix mille) Parts Sociales de Classe M de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe M");
- (xv) 140.000 (cent quarante mille) Parts Sociales de Classe N de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe N");

(xvi) 111.375 (cent onze mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe O de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe O"); et

(xvii) 60.750 (soixante mille sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe P de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe P");

(xviii) 41.513 (quarante et un mille cinq cent treize) Parts Sociales de Classe Q de EUR 1,- (un euro), chacune (les "Parts Sociales de Classe Q");

(désignées ci-après comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés".

5.2 Concernant chaque Classe de Parts Sociales, il y a des comptes de prime d'émission y attachés, à savoir (i) le Compte de Prime d'Emission Ordinaire, (ii) le Compte de Prime d'Emission A, (iii) le Compte de Prime d'Emission B, (iv) le Compte de Prime d'Emission C, (v) le Compte de Prime d'Emission D, (vi) le Compte de Prime d'Emission E, (vii) le Compte de Prime d'Emission F, (viii) le Compte de Prime d'Emission G, (ix) le Compte de Prime d'Emission H, (x) le Compte de Prime d'Emission I, (xi) le Compte de Prime d'Emission J, (xii) le Compte de Prime d'Emission K, (xiii) le Compte de Prime d'Emission L, (xiv) le Compte de Prime d'Emission M, (xv) le Compte de Prime d'Emission N, (xvi) le Compte de Prime d'Emission O, (xvii) le Compte de Prime d'Emission P et (xviii) le Compte de Prime d'Emission Q. Toute prime d'émission versée dans l'un de ces comptes de prime d'émission ne sera remboursée qu'au détenteur dudit compte de prime d'émission.

5.3 Des comptes de prime d'émission supplémentaires pourront être créés sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 15. Droit de distribution des Parts Sociales.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 La réunion des Associés allouera les bénéfices ou les pertes annuels (i.e. ensemble les Profits Ordinaires, les Profits A, les Profits B, les Profits C, les Profits D, les Profits E, les Profits F, les Profits G, les Profits H, les Profits I, les Profits J, les Profits K, les Profits L, les Profits M, les Profits N, les Profits O, les Profits P et les Profits Q) comme suit:

15.3.1 En plus de la réserve légale requise par la Loi, la Société a d'autres réserves, une pour chaque classe de part sociale spécifique, (à savoir (i) la Réserve du Profit Ordinaire, (ii) la Réserve du Profit A, (iii) la Réserve du Profit B, (iv) la Réserve du Profit C, (v) la Réserve du Profit D, (vi) la Réserve du Profit E, (vii) la Réserve du Profit F, (viii) la Réserve du Profit G, (ix) la Réserve du Profit H, (x) la Réserve du Profit I, (xi) la Réserve de Profit J, (xii) la Réserve de Profit K, (xiii) la Réserve de Profit L, (xiv) la Réserve de Profit M, (xv) la Réserve de Profit N, (xvi) la Réserve de Profit O, (xvii) la Réserve de Profit P et (xviii) la Réserve de Profit Q, chacune une "Réserve"), pour lesquelles chaque classe d'Associé dispose d'un droit exclusif sur le solde correspondant.

15.3.2 Chaque année, la Société doit déterminer comptablement et fiscalement les profits et pertes attribuables à chaque Classe de Parts Sociales, comme si chaque classe de parts sociales de IRUS HOLDING B.V., de Irus Vila do Conde, de IRUS VICOLUNGO, de Irus Zweibrücken, de Castel Guelfo II, de Irus Castel Guelfo, de Irus Vicolungo II, de Irus Vila do Conde II, de Irus Vicolungo III et de Irus Vila de Conde III à laquelle les Classes de Parts Sociales se réfèrent étaient le seul investissement détenu par la Société (chacun un "Compte de Résultats"). Toutes les dépenses et revenus liés à une Classe de Parts Sociales doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

15.3.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante.

15.3.4. Si et pour autant que les réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, les soldes positifs des Comptes de Résultats doivent être utilisés pour ce but. Si possible, pour autant que ce le soit, telle réserve doit être créée ou augmentée aux comptes de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats par rapport aux profits montrés par les comptes annuels.

15.3.5. Si et pour autant que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats en vertu duquel/desquels la réserve légale a été formée ou augmentée.

15.3.6 Ainsi que stipulé dans l'Article 5.2 ci-dessus, il y aura un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), et un compte de prime d'émission pour chaque type de Parts Sociales spécifiques (à savoir le Compte de Prime d'Emission A, le Compte de Prime d'Emission B, le Compte de Prime d'Emission C, le Compte de Prime d'Emission D, le Compte de Prime d'Emission E, le Compte de Prime d'Emission F, le Compte de Prime d'Emission G, le Compte de Prime d'Emission H, le Compte de Prime

d'Emission I, le Compte de Prime d'Emission J, le Compte de Prime d'Emission K, le Compte de Prime d'Emission L, le Compte de Prime d'Emission M, le Compte de Prime d'Emission N, le Compte de Prime d'Emission O, le Compte de Prime d'Emission P et le Compte de Prime d'Emission Q) (le "Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Spécifiques"):

a) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales au moment de l'émission des parts sociales appartenant à chaque Classe de Parts Sociales et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Classes de Parts Sociales est ou doit être, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Spécifiques correspondant;

b) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au correspondant compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires;

15.3.7. Les dividendes peuvent être payés d'un Compte des Résultats et du Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Spécifiques correspondant, seulement aux détenteurs de Parts Sociales de la classe spécifique de parts sociales concernée. Des dividendes ne peuvent être payés du Compte de Résultats appartenant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires qu'aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

15.3.8 Les distributions doivent toujours être faites en vertu d'une résolution des Associés, sur proposition approuvée par une réunion séparée des associés détenant le même Compte de Résultats ou le même Compte de Prime d'Emission concerné.

15.3.9. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables conformément à la Loi.

15.4 Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Le boni de liquidation disponible pour la distribution sera réparti conformément aux étapes suivantes:

étape a. Après le paiement des dettes, à partir du solde restant seront distribués, autant que possible, les Actifs Ordinaires, les Actifs A, Actifs B, Actifs C, Actifs D, Actifs E, Actifs F, Actif, Actifs H, Actifs I, Actifs J, Actifs K, Actifs L, Actifs M, Actifs N, Actifs O, Actifs P et Actifs Q (y compris tout montant dérivé) aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales de Classe Q respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales de Classe Q respectivement.

étape b. A partir du solde restant après l'étape a, seront transférés, autant que possible un montant égal et proportionnel au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales A, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales B, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales C, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales D, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales E, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales F, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales G, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales H, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales I, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales J, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales K, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales L, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales M, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales N, au Compte de

Prime d'Emission des Parts Sociales O, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales P et au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Q, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales Q respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales Q respectivement.

étape c. A partir du solde restant après l'étape b, sera transféré, autant que possible un montant égal et proportionnel à, la Réserve de Profit Ordinaire, la Réserve de Profit A, la Réserve de Profit B, la Réserve de Profit C, la Réserve de Profit D, la Réserve de Profit E, la Réserve de Profit F, la Réserve de Profit G, la Réserve de Profit H, la Réserve de Profit I, la Réserve de Profit J, la Réserve de Profit K, la Réserve de Profit L, la Réserve de Profit M, la Réserve de Profit N, la Réserve de Profit O, la Réserve de Profit P et la Réserve de Profit Q, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales de Classe Q respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I, des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe K, des Parts Sociales de Classe L, des Parts Sociales de Classe M, des Parts Sociales de Classe N, des Parts Sociales de Classe O, des Parts Sociales de Classe P et des Parts Sociales de Classe Q respectivement.

étape d. Le solde positif restant après l'étape c sera transféré aux associés proportionnellement au montant total de leurs participations."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 18. Définitions.

18.1 IRUS HOLDING B.V.: signifie IRUS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et dont l'adresse commerciale est à Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre Commercial d'Amsterdam sous le numéro 34259411;

18.2 Irus Vila do Conde: signifie Irus Vila do Conde S.A., une société constituée en vertu de la loi portugaise, ayant son siège social à Avenida Fonte Cova 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila de Conde, Porto, Portugal, et immatriculée au Registre Commercial de Vila do Conde (Conservatoria Registo Comercial de Vila do Conde) sous le numéro 507952758;

18.3 IRUS VICOLUNGO: signifie IRUS VICOLUNGO, S.r.l., une société constituée en vertu de la loi d'Italie le 27 décembre 2006, ayant son siège social à Via Larga n. 15, Milan, Italie et immatriculée au Registre Commercial de Milan sous le numéro 05529860966;

18.4 Irus Zweibrücken: signifie Irus Zweibrücken S.A./N.V., une société constituée en vertu de la loi de Belgique, ayant son siège social à Avenue de Tervuren 13A, 1040 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce d'Antwerpen sous le numéro 0876.803.487, RPM Bruxelles;

18.5 Castel Guelfo II: signifie Castel Guelfo IIS.r.l., une société constituée en vertu de la loi italienne, ayant son siège social à Milan, Via Larga n. 15, capital social de EUR 10.000,00, immatriculée au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro 04490200963;

18.6 Irus Castel Guelfo: signifie Irus Castel Guelfo, Srl, une société à responsabilité limitée de droit Italien, constituée par l'acte du notaire Mr. Riccardo Genghini, résidant à Milan (Italie) le 19 mars 2009 par fusion des sociétés existantes Irus Bologna, SpA et Castel Guelfo Srl, ayant son siège social à Via Larga n. 15, Milan, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 03317650962;

18.7 Irus Vicolungo II: signifie Irus Vicolungo II, S.r.l., une société constituée en vertu de la loi italienne, ayant son siège social à Via Larga n. 15, Milan, Italie et immatriculée au Registre Commercial de Milan sous le numéro 06811000964;

18.8 Irus Vila do Conde II: signifie Irus Vila do Conde II S.A., une société constituée en vertu de la loi portugaise, ayant son siège social à Avenida Fonte Cova 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila de Conde, Porto, Portugal, et immatriculée au Registre Commercial de Vila do Conde (Conservatoria Registo Comercial de Vila do Conde) sous le numéro 509656412;

18.9 Irus Vicolungo III: signifie Irus Vicolungo III S.r.l., une société constituée en vertu de la loi italienne, ayant son siège social à Via Larga n. 15, Milan, Italie et immatriculée au Registre Commercial de Milan sous le numéro 07454150967;

18.10 Irus Vila do Conde III: signifie Irus Vila do Conde III S.A., une société constituée en vertu de la loi portugaise, ayant son siège social à Avenida Fonte Cova, 400, 4485 592 Modivas, Concelho Vila de Conde, Porto, Portugal, et immatriculée au Registre Commercial de Vila do Conde (Conservatória Registo Comercial de Vila do Conde) sous le numéro 509964842;

18.11 Classe de Parts Sociales: signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe K, les Parts Sociales de Classe L, les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe N, les Parts Sociales de Classe O les Parts Sociales de Classe P et les Parts Sociales Q;

18.12 Actifs Ordinaires: signifie toute participation de la Société autre que la participation de la Société dans IRUS-HOLDING B.V., dans Irus Vila do Conde, dans IRUS VICOLUNGO, dans Irus Zweibrücken, dans Castel Guelfo II, dans Irus Castel Guelfo, dans Irus Vicolungo II, dans Irus Vila do Conde II, dans Irus Vicolungo III et dans Irus Vila do Conde III;

18.13 Actifs A: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe A de IR US HOLDING B.V.;

18.14 Actifs B: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe B de IR US HOLDING B.V.;

18.15 Actifs C: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe C de IR US HOLDING B.V.;

18.16 Actifs D: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe D de IR US HOLDING B.V.;

18.17 Actifs E: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Vila do Conde et dans les parts sociales de classe E de IRUS HOLDING B.V.;

18.18 Actifs F: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe F de IR US HOLDING B.V.;

18.19 Actifs G: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe G de IR US HOLDING B.V.;

18.20 Actifs H: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de IRUS VICOLUNGO;

18.21 Actifs I: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Zweibrücken;

18.22 Actifs J: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe H de IR US HOLDING B.V.;

18.23 Actifs K: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Castel Guelfo II;

18.24 Actifs L: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Castel Guelfo;

18.25 Actifs M: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Vicolungo II;

18.26 Actifs N: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de classe I de IR US HOLDING B.V.;

18.27 Actifs O: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Vila do Conde II et dans les parts sociales de classe J de IRUS HOLDING B.V.;

18.28 Actifs P: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Vicolungo III;

18.29 Actifs Q: signifie la participation de la Société dans les parts sociales de Irus Vila do Conde III et dans les parts sociales de classe K de IRUS HOLDING B.V.;

18.30 Parts Sociales Ordinaires: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.31 Parts Sociales de Classe A: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.32 Parts Sociales de Classe B: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.33 Parts Sociales de Classe C: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.34 Parts Sociales de Classe D: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.35 Parts Sociales de Classe E: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.36 Parts Sociales de Classe F: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.37 Parts Sociales de Classe G: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.38 Parts Sociales de Classe H: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.39 Parts Sociales de Classe I: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.40 Parts Sociales de Classe J: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.41 Parts Sociales de Classe K: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.42 Parts Sociales de Classe L: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.43 Parts Sociales de Classe M: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.44 Parts Sociales de Classe N: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.45 Parts Sociales de Classe O: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.46 Parts Sociales de Classe P: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.47 Parts Sociales de Classe Q: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.48 Associé(s) Ordinaire(s): signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires dans la Société;

18.49 Associé(s) A: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A dans la Société;

- 18.50 Associé(s) B: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B dans la Société;
- 18.51 Associé(s) C: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C dans la Société;
- 18.52 Associé(s) D: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D dans la Société;
- 18.53 Associé(s) E: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E dans la Société;
- 18.54 Associé(s) F: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F dans la Société;
- 18.55 Associé(s) G: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G dans la Société;
- 18.56 Associé(s) H: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H dans la Société;
- 18.57 Associé(s) I: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I dans la Société;
- 18.58 Associé(s) J: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J dans la Société;
- 18.59 Associé(s) K: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe K dans la Société;
- 18.60 Associé(s) L: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe L dans la Société;
- 18.61 Associé(s) M: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe M dans la Société;
- 18.62 Associé(s) N: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe N dans la Société;
- 18.63 Associé(s) O: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe O dans la Société;
- 18.64 Associé(s) P: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe P dans la Société;
- 18.65 Associé(s) Q: signifie le(s) détenteurs(s) de Parts Sociales de Classe Q dans la Société;
- 18.66 Compte de Prime d'Émission Ordinaire: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;
- 18.67 Compte de Prime d'Émission A: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés A;
- 18.68 Compte de Prime d'Émission B: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés B;
- 18.69 Compte de Prime d'Émission C: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés C;
- 18.70 Compte de Prime d'Émission D: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés D;
- 18.71 Compte de Prime d'Émission E: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés E;
- 18.72 Compte de Prime d'Émission F: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés F;
- 18.73 Compte de Prime d'Émission G: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés G;
- 18.74 Compte de Prime d'Émission H: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés H;
- 18.75 Compte de Prime d'Émission I: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés I;
- 18.76 Compte de Prime d'Émission J: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés J;
- 18.77 Compte de Prime d'Émission K: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés K;
- 18.78 Compte de Prime d'Émission L: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés L;
- 18.79 Compte de Prime d'Émission M: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés M;
- 18.80 Compte de Prime d'Émission N: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés N;
- 18.81 Compte de Prime d'Émission O: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés O;
- 18.82 Compte de Prime d'Émission P: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés P;
- 18.83 Compte de Prime d'Émission Q: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés Q;
- 18.84 Profits Ordinaires: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales Ordinaires de la Société;

18.85 Profits A: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe A de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés A dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.86 Profits B: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe B de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés B dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.87 Profits C: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe C de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés C dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.88 Profits D: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe D de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés D dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.89 Profits E: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés E dans Irus Vila do Conde, nets d'impôts dus par la Société et les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe E détenues par les Associés E dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.90 Profits F: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe F de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés F dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.91 Profits G: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe G de IRUS HOLDING B.V. détenues par les Associés G dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.92 Profits H: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés H dans IRUS VICOLUNGO, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.93 Profits I: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés I dans Zweibrucken Factory Outlet NV, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.94 Profits J: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe H détenues par les Associés J dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.95 Profits K: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés K dans Castel Guelfo II, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.96 Profits L: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés L dans Irus Castel Guelfo, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.97 Profits M: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales détenues par les Associés M dans Irus Vicolungo II, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.98 Profits N: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe I détenues par les Associés N dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.99 Profits O: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés O dans Irus Vila do Conde II, nets d'impôts dus par la Société et les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe J détenues par les Associés O dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.100 Profits P: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés P dans Irus Vicolungo III, nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.101 Profits Q: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales détenues par les Associés Q dans Irus Vila de Conde III, nets d'impôts dus par la Société et les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des parts sociales de classe K détenues par les Associés Q dans IRUS HOLDING B.V., nets d'impôts dus par la Société, en rapport avec ces profits;

18.102 Réserve du Profit Ordinaire: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;

18.103 Réserve du Profit A: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés A;

18.104 Réserve du Profit B: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés B;

18.105 Réserve du Profit C: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés C;

18.106 Réserve du Profit D: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés D;

18.107 Réserve du Profit E: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés E;

18.108 Réserve du Profit F: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés F;

18.109 Réserve du Profit G: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés G;

18.110 Réserve du Profit H: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés H;

- 18.111 Réserve du Profit I: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés I;
 18.112 Réserve du Profit J: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés J;
 18.113 Réserve du Profit K: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés K;
 18.114 Réserve du Profit L: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés L;
 18.115 Réserve du Profit M: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés M;
 18.116 Réserve du Profit N: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés N;
 18.117 Réserve du Profit O: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés O;
 18.118 Réserve du Profit P: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés P; et
 18.119 Réserve du Profit Q: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés Q."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.900,-EUR (mille neuf cents euros).

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40493. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132720/868.

(110152897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Invest & Projekt -II- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135457/13.

(110156268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Invest & Projekt -III-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135458/13.

(110156269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135479/10.

(110156154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Invest & Projekt -IV- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011135459/13.

(110156272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**H& Partners Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kenza Institut S.à r.l.).**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 142.425.

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «KENZA INSTITUT S.à r.l.», avec siège social à L-1424 Luxembourg, 2, rue André Duchscher, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2672 en date du 3 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142425,

ici représentée par sa gérante unique:

- Mademoiselle Karina CHIRARA, esthéticienne, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue du Général de Castelnaud.

2.- Monsieur Christophe HAMEN, juriste, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue Général de Castelnaud

3.- Monsieur Christophe HAMEN, prédit, agissant en son nom personnel.

4.- Mademoiselle Karina CHIRARA, prédite, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "KENZA INSTITUT S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Mademoiselle Karina CHIRARA, prédite,	50 parts
- Monsieur Christophe HAMEN, prédit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Mademoiselle Karina CHIRARA, prénommée, déclare céder et transporter les cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Christophe HAMEN, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix d'un euros (EUR 1.-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à Mademoiselle Karina CHIRARA, prédite, cédante, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être. Monsieur Christophe HAMEN, prédit, déclare connaître parfaitement la situation financière de la société.

La société "KENZA INSTITUT S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "KENZA INSTITUT S.à.r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Christophe HAMEN, prèdit,	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «H& PARTNERS INVESTMENT GROUP S.à.r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Dudelange.

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-3424 Dudelange, 24 rue Gaffelt.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a encore pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés et succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société est autorisée à contracter des emprunts et accorder des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés, dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt.

Elle pourra assurer la gestion administrative de ses filiales.

De plus, la Société peut acquérir et céder toutes sortes de valeurs mobilières, par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière et pourra également détenir des parts dans les sociétés de personnes.

Elle peut acquérir, développer et disposer de brevets, licences, marques, designs, protections, concessions et tous autres droits de propriété intellectuelle ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et peut louer ou vendre des biens mobiliers corporels.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient son objet social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de gérante unique:

Mademoiselle Karina CHIRARA, prédite.

Et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

b) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique:

Monsieur Christophe HAMEN, prèdit.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Chirara, Hamen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2011. Relation: EAC/2011/11546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132746/93.

(110152981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Mediterranean Holding (Luxembourg) S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.310.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 juillet 2011

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Suhail NASSER à compter de ce jour. Il ne sera pas remplacé. Le nombre des Administrateurs passe de 4 à 3.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135474/14.

(110156354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

MS Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, 22A, Allerborn.

R.C.S. Luxembourg B 162.007.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue rue 22A Allerborn L-9633 ALLERBORN le 19 juillet 2011

L'assemblée générale des associés s'est réunis en cession extraordinaire et a pris la décision suivante:

1. nomination de Madame MATHIEU Delphine demeurant à Place de l'Image, 4 à 4260 BRAIVES (Belgique) en qualité d'administratrice déléguée

Fait en triple exemplaire

ALLERBORN, le 19 juillet 2011.

Pascal STASSART / MATHIEU Delphine.

Référence de publication: 2011135478/13.

(110156183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Nouvelle GAZEATHERME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 106, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 35.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135485/13.

(110156295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Ownest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135491/13.

(110156276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Kermadec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.984.

Démission de deux administrateurs:

- Monsieur Laurent COPPIETRES't WALLANT

- Monsieur Jan L'HOEST

Pour KERMADEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2011135461/12.

(110156436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Limpertsberg Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135470/13.

(110156325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Luxemburger Handwerksbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135471/13.

(110156282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Keystone Real Estate Placement, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 158.162.

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant pour le conseil d'administration (le "Conseil") de KEYSTONE REAL ESTATE PLACEMENT (la "Société") suivant une décision du Conseil du 5 septembre 2011 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La Société, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.162, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 janvier 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 661 du 7 avril 2011,

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker en date du 7 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 2077 du 7 septembre 2011, Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire d'acter comme suit:

I. L'article 5 des Statuts prévoit que:

La Société a un capital émis et entièrement souscrit de trente et un mille dix euros (EUR 31.010,-), représenté par trois mille cent (3.100) Actions de Commanditaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) qui sera représenté par cinq millions (5.000.000) d'Actions de Commanditaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 janvier 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'Actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides ou immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Le Gérant peut déléguer à une personne dûment autorisée, la charge de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Sans préjudice également du pouvoir de l'Assemblée Générale en ces matières, chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Gérant est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, y compris des obligations dont le rendement en termes d'intérêts périodiques et/ou dont la valeur de remboursement est fonction des actifs ou revenus formant ou affectés à un seul ou plusieurs Compartiment(s) créés en vertu des dispositions de l'article 6, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un Registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations nominatives pourront être converties en obligations au porteur avec l'accord du Gérant.

II. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille dix euros (EUR 31.010,-), représenté par trois mille cent (3.100) Actions de Commanditaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

III. Le 5 septembre 2011, le Conseil a décidé de déléguer le pouvoir de constater et d'accepter la souscription d'actions de la Société et suite à la Décision, a émis:

Douze mille cinq cents (12.500) Actions de Commanditaires à la société Poseidon Investment Holding SAS, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) représentant

dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Douze mille cinq cents (12.500) Actions de Commanditaires à SAS Keystone, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Quinze mille (15.000) Actions de Commanditaires à Madame Luminita Stela Petrovici, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Trente mille (30.000) Actions de Commanditaires à Monsieur Mohamad Ali Khachab, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Douze mille cinq cents (12.500) Actions de Commanditaires à Monsieur Samir Daher, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Vingt mille (20.000) Actions de Commanditaires à Monsieur Adnan Houdrouge, le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

Douze mille cinq cents (12.500) Actions de Commanditaires à la société SOVIM S.A., le 5 septembre 2011, dès réception du prix total de souscription de cent vingt cinq mille (EUR 125.000,-) représentant dix euros (EUR 10,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social émis.

IV. Apport en numéraire: en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil, l'apport en numéraire, a été accepté et des Actions en Commanditaires de la Société ont été émises aux apporteurs en conformité avec l'article 5 des Statuts tel que plus amplement précisé dans la Décision.

En conséquence, jusqu'à la date de ce jour, un total de un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) a été apporté à la Société et en contrepartie un total de cent quinze mille (115.000) Actions de Commanditaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) ont été émises par la Société.

V. Suite à l'apport en numéraire mentionné sous le point (II) ci-dessus et à l'émission d'Actions de Commanditaires, un montant de un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) a été alloué au compte capital social.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

VI. Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000,-) par l'émission de cent quinze mille (115.000) Actions de Commanditaires de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que l'article 5 des Statuts a été modifié comme suit:

5. La Société a un capital émis et entièrement souscrit d'un million cent quatre-vingtun mille et dix euros (EUR 1.181.010,-), représenté par cent dix huit mille cent (118.100) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quarante huit millions huit cent dix huit mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 48.818.990,-) qui sera représenté par quatre million huit cent quatre-vingt et un mille huit cent quatre vingt dix neuf (4.881.899) d'Actions de Commanditaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41592. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132748/108.

(110153228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

LuxRoutage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 100.933.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 145, rue de Cessange à L-1321 Cessange avec effet immédiat a été acceptée.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011135472/13.

(110156148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

PE & PE S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 98.816.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135496/13.

(110156340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Projecta D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.977.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135497/13.

(110156336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Projektierung und Planungsgesellschaft Echternach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.174.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135498/13.

(110156328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

P5 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 90.267.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

P5 INVESTMENTS S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135500/15.

(110156399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.392.

Die Bilanz am 28. Februar 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135501/12.

(110156312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.257.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.045.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Lantiq Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1466 of July 29, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 16, 2011, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

Lantiq Topco L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

duly represented by Flora Gibert, employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,117,676 (one million one hundred and seventeen thousand six-hundred and seventy-six United States Dollars) to USD 1,257,554

(one million two hundred fifty-seven thousand five hundred fifty-four United States Dollars) by way of the issuance of 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,117,676 (one million one hundred and seventeen thousand six-hundred and seventy-six) United States Dollars to USD 1,257,554 (one million two hundred fifty-seven thousand five hundred fifty-four United States Dollars) by way of the issuance of 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,152,064 (one million one hundred fifty-two thousand sixty-four United States Dollars), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

– USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) to the share capital of the Company; and

– USD 1,012,186 (one million twelve thousand one hundred eighty-six United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The amount of USD 1,152,064 (one million one hundred fifty-two thousand sixty-four United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 1,257,554 (one million two hundred fiftyseven thousand five hundred fifty-four United States Dollars) represented by 1,257,554 (one million two hundred fifty-seven thousand five hundred fifty-four) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means holders at the relevant times of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to three thousand euro.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le quatorze septembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Lantiq Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg le 3 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 1466 le 29 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, pas encore publié au Mémorial.

A COMPARU:

Lantiq Topco L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglad House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

dûment représenté par Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.117.676 (un million cent dix-sept mille six cent soixante-seize dollars américains) à USD 1.257.554 (un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) par l'émission de 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point

1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.117.676 (un million cent dix-sept mille six cent soixante-seize dollars américains) à USD 1.257.554 (un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) par l'émission de 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixantedix-huit) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.152.064 (un million cent cinquante-deux mille soixante-quatre dollars américains), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

- USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) au compte de capital social de la Société; et

- USD 1.012.186 (un million douze mille cent quatre-vingt-six dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de USD 1.152.064 (un million cent cinquante-deux mille soixante-quatre dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.257.554 (un million deux cent cinquante-sept mille six cent cinquante-quatre dollars américains) représenté par 1.257.554 (un million deux cent cinquante-sept mille six cent cinquante-quatre) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obli-

gations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40878. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132757/158.

(110153619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

S.M.C. Europe, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 155.641.

M. & Mme DA FONTE Joao Carlos demeurant à 26, Rue du lavoir à L-4804 RODANGE, dénonce le contrat de bail signé en date du 6 septembre 2010 du bureau mis à disposition au 62, Route de Luxembourg à L-4760 PETANGE pour la société «S.M.C. EUROPE S.A.» avec effet au 30 septembre 2011 pour résiliation du siège social.

Pétange, le 30 septembre 2011.

M. & Mme DA FONTE Joao Carlos.

Référence de publication: 2011135503/10.

(110156324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135505/10.

(110156363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

San Carlos Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 126.197.

Le bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011135508/10.

(110155913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 35.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SACARE S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135507/15.

(110156400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.238.977,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.556 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1690 of September 2, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 16, 2011, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

Lantiq Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Sole Shareholder),

duly represented by Flora Gibert, employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,099,099 (one million ninety-nine thousand ninety-nine United States Dollars) to USD 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,099,099 (one million ninety-nine thousand ninety-nine) United States Dollars to USD 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) by way of the issuance of 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,152,064 (one million one hundred fifty-two thousand sixty-four United States Dollars), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- USD 139,878 (one hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars) to the share capital of the Company; and
- USD 1,012,186 (one million twelve thousand one hundred eighty-six United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The amount of USD 1,152,064 (one million one hundred fifty-two thousand sixty-four United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 1,238,977 (one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-seven) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means holders at the relevant times of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to three thousand euro.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le quatorze septembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.556 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg le 3 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 1690 le 2 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, pas encore publié au Mémorial.

A COMPARU:

Lantiq Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.099.099 (un million quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) à USD 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.099.099 (un million quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) à USD 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) par l'émission de 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixantedix-huit) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.152.064 (un million cent cinquante-deux mille soixante-quatre dollars américains), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

- USD 139.878 (cent trente-neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains) au compte de capital social de la Société; et

- USD 1.012.186 (un million douze mille cent quatre-vingt-six dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de USD 1.152.064 (un million cent cinquante-deux mille soixante-quatre dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept dollars américains) représenté par 1.238.977 (un million deux cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40880. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132758/161.

(110152930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 Mai 2011, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro SICAV II

Référence de publication: 2011135509/11.

(110156146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.001.

Le Bilan au 31.12.2010 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011135511/11.

(110155915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Sofinor Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 35.986.

La fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, dénonce avec effet immédiat, le siège social de la société SOFINOR HOLDING S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35 986.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011135512/14.

(110156376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Stargate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 77.017.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011135513/10.

(110155920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Trois I Investissement Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.405.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011135517/10.

(110156403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**SVB Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SVB FINANCE S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135514/15.

(110156410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Lux Nordic Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.652.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Me Cédric Bellwald, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the "Board") of Lux Nordic Wealth Management S.A. (the "Company") pursuant to a resolution (the "Resolution") of the Board of 13th September 2011 (a copy thereof shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) adopted on the basis of the delegation of power granted by the decision of Lux Nordic Holding S.à.r.l., acting as sole shareholder of the Company and dated 3rd August 2011 (a copy of which shall remain annexed to this deed in order to be registered therewith) recorded by the undersigned notary (the "Decision").

The Company with registered office at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 133.652 has been incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 31st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2921 on 15th December 2007.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record his declarations as follows:

(I) According to the Decision, it was decided to reduce the issued share capital of the Company by an amount of six hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-six Euro (€613,236) by cancellation of six hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-six (613,236) shares (the "Shares") and the Board has been instructed to implement the reduction of capital after the expiry of a 30 day period following the publication of the Decision, by paying to Lux Nordic Holding S.à.r.l. the amount of six hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-six Euro (€613,236) referred to in the Decision, by noting the cancellation of the Shares in the register of shareholders of the Company and having the consequential amendment to the articles of incorporation of the Company recorded by notarial deed, with instruction to generally take any step, action or carry out any formality as appropriate or useful to implement the Decision.

(II) Pursuant to the above delegation of powers granted by the Decision of the sole shareholder of the Company, the Board has duly acknowledged in the Resolution, that (i) a thirty (30) day period following the publication of the notarial deed of the Decision in the Mémorial on 12 August 2011 has expired and as a consequence (ii) the Board is allowed to pay to the currently sole shareholder within the Company the amount referred to in the Decision of the sole shareholder and (iii) the cancellation of the Shares has been recorded in the register of shareholders of the Company.

(III) Consequently the issued share capital of the Company has been reduced by an amount of six hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-six Euro (€613,236).

(IV) As a result of the foregoing, paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company was amended so as to read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at five hundred thousand Euro (€500,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one (1) Euro each."

(v) The Board has acknowledged in the Resolution that the consolidated articles of incorporation of the Company as of 3rd August 2011, including the amendment to paragraph 1 of article 6 referred under (IV) above, have been deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg by the undersigned notary on 8 August 2011. The mention of the lodging of these consolidated articles of incorporation with the Registre de Commerce et des Sociétés will be published in Mémorial.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand three hundred Euros (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the attorney of the board of directors of the Company signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Me Cédric Bellwald, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le «Conseil») de Lux Nordic Wealth Management S.A. (la «Société») en vertu d'une résolution (la «Résolution») du Conseil du 13 septembre 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui) adoptée sur la base d'une délégation de pouvoirs octroyée par décision de Lux Nordic Holding S.à.r.l., agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société et datée du 3 août 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui) enregistrée par le notaire instrumentant (la «Décision»).

La Société ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.652 a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 2921 du 15 décembre 2007.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) Conformément à la Décision, il a été décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de six cent treize mille deux cent trente-six euros (613.236€) moyennant annulation de six cent treize mille deux cent trente-six (613.236) actions (les «Actions») et le Conseil a été chargé de mettre en oeuvre la réduction de capital après expiration d'un délai de 30 jours suivant la publication de la Décision, moyennant paiement à Lux Nordic Holding S.à.r.l. d'un montant de six cent treize mille deux cent trente-six euros (613.236€) visé dans la Décision, constat de l'annulation des Actions dans le registre des actionnaires de la Société et modification des statuts de la Société en conséquence par acte notarié,

avec l'instruction de prendre généralement toute mesure, toute action ou effectuer toute formalité jugée appropriée ou utile en vue de mettre en oeuvre la Décision.

(II) En vertu de la délégation susmentionnée des pouvoirs conférées par la Décision de l'actionnaire unique de la Société, le Conseil a dûment constaté dans la Résolution (i) qu'un délai de trente (30) jours suivant la publication de l'acte notarié de la Décision dans le Mémorial en date du 12 août 2011 a expiré, qu'en conséquence (ii) le Conseil est autorisé à payer à l'actionnaire unique de la Société le montant dont il est fait mention dans la Décision de l'actionnaire unique et (iii) que l'annulation des Actions a été enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société.

(III) Par conséquent, le capital social émis de la Société a été réduit d'un montant de six cent treize mille deux cent trente-six mille euros (613.236€).

(IV) À la suite de ce qui précède, le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société a été modifié afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (500.000€) divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale d'un (1€) euro chacune.»

(v) Le Conseil a constaté dans la Résolution que les statuts consolidés de la Société datés du 3 août 2011, y compris la modification du paragraphe 1 de l'article 6 visé sub.

(IV) ci-dessus, avaient été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg par le notaire soussigné en date du 8 août 2011. La mention du dépôt desdits statuts consolidés au Registre de Commerce et des Sociétés sera publié dans le Mémorial.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, qui incombent à la Société sont estimés à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire du conseil d'administration a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BELLWALD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40884. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132771/108.

(110153108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Universal Securitisation Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.470.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 12. September 2011 in Luxemburg/Munsbach

Es wird beschlossen, die Dauer der Mandate der folgenden Verwaltungsräte bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird, zu verlängern:

ROCKEL, Stefan Mitglied des Verwaltungsrates

NATI, Alain Mitglied des Verwaltungsrates

WIMMERS, Erik Mitglied des Verwaltungsrates

HEIN, Erich Mitglied des Verwaltungsrates

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135521/18.

(110156322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Tendance Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Petange le 27 juillet 2011

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame Sandra Maire en tant que gérante administrative a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Fabian Moris en tant que gérant unique a été acceptée

Gérant unique:

Fabian Moris, demeurant 40, rue Grande à B-6760 Gomery

Pétange, le 27 juillet 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011135516/16.

(110156155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Universal-Investment-1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.032.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung am 28. Juli 2011 in Luxemburg/Munsbach

Die Generalversammlung nimmt von Herrn Bernd Vorbeck die Niederlegung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis.

Es wird beschlossen, Herrn Klaus Pyter, geboren am 03.05.1944, 49, rue de Contern, 5339 Moutfort, Luxembourg, mit Wirkung vom 28. Juli 2011 bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135522/18.

(110156331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Unicapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Paolo Perin, employé privé, né le 31 Octobre 1987, à Pordenone (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 Septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

UNICAPITAL S.A.

Lara Nasato

Administrateur

Référence de publication: 2011135523/18.

(110156421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

AP.Diner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 1, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 154.074.

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe BRUSSELMANS, gérant de société, né le 25 novembre 1977 à Arlon (Belgique) et demeurant à L-7232 Bereldange, 1, rue des Jardins, en qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée

"AP.DINER S.A R.L." avec siège social à L-1250 Luxembourg, 139, avenue du bois,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1634 du 12 août 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 154.074;

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital, a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social vers L-7232 Bereldange, 1, rue des Jardins et en conséquence l'article 4 (première phrase) sera modifié comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Walferdange.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BRUSSELMANS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41599. Reçu (75,- €) (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133722/33.

(110154538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Vicky Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.403.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135526/10.

(110156396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Vicky Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.403.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135527/10.

(110156397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.